

Union Motocycliste de l'Ain
Jean Jacques GUILLEMOZ
Président de la commission des Rallyes de l'UMAin

Monsieur Jacques BOLLE, Président de la FFM.

Je viens de recevoir, de manière non officielle, le règlement du championnat de France des rallyes routiers 2009 et le cahier des charges organisateur 2009.

A la lecture du cahier des charges, je suis très étonné par 2 mesures qui m'ont été confirmées par le président de la commission des rallyes routiers de la FFM.

La 1^o mesure concerne le nombre de valises de chronométrage limité à 6.
Ce nombre est insuffisant même pour des rallyes ne comptant que 2 parcours d'Épreuves Spéciales :

Il faut au minimum :

- 1 valise au CH de départ
- 1 valise au CH avant l'ES 1
- 1 valise au CH entrée parc regroupement
- 1 valise au CH sortie parc regroupement
- 1 valise au CH avant l'ES 2
- 1 valise au CH entrée parc assistance
- 1 valise au CH sortie parc assistance

Soit 7 valises.

Je demande de revoir le nombre maxi de valises affectées aux rallyes routiers.

La 2^o mesure concerne la fin des rallyes à 2H00 du matin.

Si cette mesure peut satisfaire les rallyes se déroulant aux mois de mars et avril, elle commande les étapes de nuit des épreuves se déroulant plus tard dans l'année (ce qui est le cas du rallye du Beaujolais -15 mai-, de notre rallye de l'Ain- 6 juin-, du rallye du Dourdou-17 juillet- et éventuellement du rallye de Corse-25 avril-, et du rallye des Volcans- 30 août-) soit 5 rallyes sur 7.

En effet, pour le 72^o rallye de l'Ain se déroulant le 6 juin, le départ de l'étape de nuit ne pourra avoir lieu avant 22H30. Le 150^o concurrent partira à 1H00. Il reste 60minutes donc 60 kilomètres pour faire 2 ES...

En outre il est difficile de trouver 2 ES sur une boucle de 60 kilomètres.

Enfin quelle va être la réaction des pilotes si nous leur proposons une étape de nuit de 60 kilomètres avec 2 spéciales, en sachant que si 1 spéciale est annulée (ce qui malheureusement arrive), l'étape ne pourra pas compter pour le classement du championnat (Art 2bdu RCCFRR).

Je demande donc de revoir cette mesure et de revenir à une fin de rallye à 3H00 comme en 2008.

Vous n'ignorez pas que l'équilibre financier des rallyes routiers est précaire, et toutes mesures restreignant la participation des concurrents peut être fatale à cette discipline.

Ne démotivez pas les organisateurs de bonne volonté.

En espérant trouver chez vous un écho favorable, je vous remercie de me répondre rapidement compte tenu du délai de dépôt du dossier en préfecture.

JJ Guillemoz

Copie :La commission des rallyes routiers FFM

Mr le président de la ligue motocycliste du Lyonnais

Mme la présidente de la commission des rallyes routiers de la ligue du Lyonnais

Mrs les organisateurs des rallyes routiers du championnat de France